

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 OCTOBRE 2014**

Date de Convocation : 3 octobre 2014 – **Date d’affichage** : 13 octobre 2014.

Le jeudi neuf octobre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel CHALLE, Maire.

Etaient Présents: M. Michel CHALLE, Mme Agnès NAVET, M. Philippe LAUVRAY, Mme Françoise de PIERREPONT, M. Jean- Louis LAURENCE, Mme Denise BERTRAND MORSALINE, M. José CAMUS FABA, M. Joël DAUVIN, M. Daniel FELIX, M. Alain GIARD, Mme Maryline HEROUET, M. Guy LEBRETON, Mme Laure LEDANOIS, Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Marie-Christine MASSU et M. Wilfrid RYCKEBOER.

Absents excusés : Mademoiselle Camille GUESNEY et monsieur Jean-François COSNEFROY.

Secrétaire de séance : Madame Agnès NAVET

Nombre de Conseillers Afférents au Conseil Municipal : 19 **en exercice** : 19 **présents** : 17 **Votants** : 17

ORDRE DU JOUR

- 1- Modification simplifiée du POS – Zone IINAp Lotissement Les Chardons Bleus
- 2- Révision simplifiée du POS – Zone NB Village de l’Eventard
- 3- DIA
- 4- Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

1. Modification simplifiée du POS – Zone IINAp Lotissement Les Chardons Bleus

Le conseil municipal,

Vu, le code de l’urbanisme, et son article n° L123-3.3

Vu, la délibération de conseil municipal du 11 février 1982 approuvant le plan d’occupation des sols (révisé le 26 février 1998 et révisé selon la procédure simplifiée le 3 juin 2004 puis modifié le 16 mars 2006 et le 17 octobre 2007 et le janvier 2014) ;

Entendu l’exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil à l’unanimité,

DECIDE d'approuver la décision de monsieur le Maire de procéder à une modification simplifiée du plan d'occupation des sols.

Les modifications envisagées portent sur les points suivants :

Zone IINAP (Lotissement Les Chardons Bleus) :

Considérant l'urbanisation de cette zone par la construction d'habitations et le projet de lotissement communal dont la vente est en cours depuis 2008, il est possible d'envisager la modification du zonage pour ce secteur.

Dans un souci d'harmonisation du territoire, monsieur le Maire propose d'inclure la zone IINAp dans la zone UBt (secteur plage).

Le règlement de la zone UBt sera alors applicable en sus du règlement du lotissement.

Ce nouveau zonage permettra notamment aux futurs acquéreurs des parcelles du lotissement d'envisager des projets issus de démarche de création architecturale.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de la Manche.

Arrivée de Madame LEDANOIS à 20h10.

2. Révision simplifiée du POS – Zone NB Village de l'Eventard

Suite au conseil des services de la DDTM de Coutances, monsieur le Maire informe le conseil qu'il est préférable de procéder à une révision simplifiée du POS et non pas une modification simplifiée concernant la zone NB Village de l'Eventard comme envisagée dans la délibération du 24 septembre dernier compte tenu du classement en zone forestière protégée de plusieurs parcelles concernées dans ce secteur.

La procédure de constitution du dossier est la suivante :

Etape n° 1 : délibération du conseil municipal qui fixe les modalités des études et de la concertation. Celles-ci permettent de dégager, dans un premier temps, les grandes lignes du projet.

Etape n°2 : envoi du projet de révision simplifiée aux personnes publiques associées (Etat, région, département, etc.) et organisation d'une réunion d'examen conjoint.

Etape n° 3 : organisation d'une enquête publique d'une durée d'un mois suivie de la remise du registre au commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour remettre son rapport.

Etape n°4 : délibération du conseil municipal pour approbation de la révision simplifiée.

Pour procéder à cette révision, monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour un bureau d'étude (ce dossier nécessitant une présentation devant les personnes publiques associées et la commission des sites). Cette consultation sera intégrée dans l'appel d'offres réalisé pour l'élaboration du PLU.

Le conseil à la majorité, 13 voix pour, 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS FAFA et M. GIARD) et 1 abstention (Mme LEDANOIS), approuve la proposition de monsieur le Maire.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente au conseil quatre DIA.

- Parcelle BP 22 - 5, d'Auvergne – superficie 581 m²
- Parcelle BN 534 et 536 – rue des Alouettes – superficie 599 m²
- Parcelle BR 116p, 117p et 118 – rue St James – superficie 1032 m²
- Parcelle BO 845 – 13 rue des Mésanges – superficie 695 m²

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

4. Questions diverses

A. Devis SARLEC Fourniture et transport de massif béton préfabriqué pour le futur éclairage des abords et parkings.

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la SARLEC concernant la fourniture et le transport de massif béton préfabriqué pour le futur éclairage des abords et parkings.

Le devis présenté s'élève à 2070 € HT pour 9 massifs.

Le conseil, à la majorité, 14 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, M. CAMUS FAFA et M. GIARD) autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

B. Acquisitions de terrains Centre de Loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil les acquisitions en cours concernant les terrains jouxtant le centre de loisirs.

Afin de régulariser la situation administrative de ces dossiers, Me LUCAS demande à ce que les accords de prise en charge de bornage et de clôtures soient précisés par une délibération.

Pour mémoire, les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle BE 249 / M. et Mme BOTREL / Prix d'acquisition 218 €
- Parcelle BE 251 – 253 / M. et Mme LEBRETON / Prix d'acquisition 391 €
- Parcelle BE 256 / M. et Mme DESHAYES / Prix d'acquisition 500 €

Monsieur le Maire propose que les frais de bornage et les clôtures de 1.75 m soient à la charge de la collectivité.

Le conseil, à la majorité, 13 voix pour et 4 abstentions (Mme LEFORESTIER, Mme LEDANOIS, M. CAMUS FAFA et M. GIARD) valide la proposition ci-dessus.

C. Tarif de restauration enfant en CLIS Coutances

Madame NAVET informe le conseil de la demande du CCAS de Coutances concernant la prise en charge par la commune du reste à charge du repas d'un enfant de Pirou scolarisé en classe CLIS à Coutances.

La participation communale s'élève à 1.23 € par repas, cette aide permet à la famille de bénéficier du tarif de 4.28 € au lieu de 5.51 €. (Pour mémoire, tarif 2013-2014 : 1.20 €)

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à régler les dépenses correspondantes.

D. Attribution de logement n° 5 – 10, rue des Ecoles

Madame NAVET informe le conseil que le logement n° 5 – 10, rue des Ecoles est libre. Elle souhaite l'attribuer à monsieur Nabil CHEBIB pour un loyer mensuel de 202 € à compter du 20 octobre 2014.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

E. Courrier de Monsieur BOSQUET

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la demande de monsieur BOSQUET, un rendez-vous est prévu lundi 13 octobre concernant son litige avec l'association des chasseurs de Pirou.

F. Aménagement carrefour Pirou Bourg

Suite à la demande de monsieur le Maire concernant la mise en sécurité du carrefour « du Kanaki », les services de la DRD propose l'installation d'un petit rondpoint renforcé par la mise en place de panneau quatre priorités.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

G. Archives communales

Monsieur le Maire informe le conseil que le tri des archives communales par la Société DOP Archives a commencé cette semaine. Une partie de ces archives pourrait être confiée aux archives départementales. Les services des archives souhaiteraient récupérer les documents qui datent d'avant 1945 ainsi que les registres d'Etat Civil de plus de 75 ans.

Le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à confier les archives datant d'avant 1945 et les registres d'état civil de plus de 100 ans aux Archives départementale de la Manche.

H. Projet Familles Rurales – Ancienne colonie de la Dune

Monsieur LAURENCE présente au conseil le projet de l'association Familles Rurales qui souhaite utiliser les locaux de l'ancienne colonie de la dune afin d'y créer un complexe à destination des familles défavorisées. Cette question sera revue ultérieurement.

I. Devenir du bâtiment du Pont

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu en entretien madame Sylvie ROYER, architecte en charge des travaux du bâtiment du Pont, en présence de messieurs LAUVRAY et LEBRETON, afin d'obtenir des informations sur un éventuel recours compte tenu de l'état du bâtiment.

Suite à la visite du bâtiment, madame ROYER doit faire parvenir ses conclusions en mairie. Cette question sera revue ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 .

Le Maire,
Michel CHALLE